



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

SEANCE DU CONSEIL GENERAL
Romanel-sur-Morges, le 06 juin 2018

À 20h09, Madame **Mireille Pelet, Présidente**, ouvre la séance. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux conseillères et conseillers ainsi qu'à la Municipalité.

1. Appel

Monsieur **Lionel Lemaire** procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement 39 membres suite à la démission de Killian Schaer. Sont présents **28 membres**, **8 sont excusés** et **3 absents**. Le quorum étant de 13 membres, le Conseil général peut donc valablement délibérer. Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, celui-ci est adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017

La **Présidente** demande si quelqu'un a une remarque à faire ou désire que l'on fasse la lecture du procès-verbal.

Frank Lambelet, corrige qu'au point 8 de la page 7, il est noté que « le bâtiment du stand de tir est situé sur une parcelle d'utilité publique et appartient à la commune de Romanel » or, le bâtiment appartient à la société de tir et la parcelle appartient à la commune. Cette modification a été apportée au PV du 6.12.2017.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (rappel art. 25 règlement : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée).

3. Assermentations éventuelles

La **Présidente** donne lecture de l'article 1^{er} du règlement de notre Conseil général qui stipule que « Pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment ».

Mesdames **Perrine Annabelle, Keuffer Véronique** et Monsieur **Mathyer Bernard** désirent être membre du Conseil général et sont alors assermentés. Le nombre de Conseillers s'élève désormais à **42 membres** et il y a **31 membres présents** ce soir.

4. Comptes communaux 2017
Rapport de la Commission de Gestion

La Présidente donne la parole à M. Pierre Lantheman

Monsieur **Pierre Lanthemann** informe les conseillères et conseillers que les chiffres 2017 sont dans la lignée des chiffres 2016, avec peu de divergences. Parmi les choses qui divergent, comme on le voit en page 1 du préavis municipal des comptes communaux 2017, il y a eu la vente de la parcelle du terrain en zone industrielle « Moulin du Choc » qui a été cédé en même temps que la parcelle Bataillard, sur lequel est en train de se construire le garage Keller. La parcelle d'environ 700m², dont le conseil a donné l'autorisation de négocier sa vente au moment

opportun, a été vendue. La commune a obtenu CHF 70'000 pour cette parcelle, qui ont été versés pour l'amortissement extrabudgétaire de la réalisation de la 2^{ème} étape du collège. Il reste donc maintenant dans cette 2^{ème} étape, 27 années à CHF 55'000 par année à amortir. Pour le reste, peu d'écart, le surplus au niveau des recettes fiscales est plutôt dans le bon sens.

Il reste que les deux derniers grands investissements à amortir. Les deux abris ont été entièrement amortis.

Monsieur le Syndic propose de feuilleter le budget ensemble :

- « Administration générale » : À CHF 400.- près, les dépenses sont les mêmes que l'année précédente. La répartition des recettes et des dépenses est un peu différente suite au changement de table et chaises de la salle de municipalité. Il y a aussi la fin de la collaboration avec l'AIEV au 30 juin 2017.
- « Finances » : Vente de la parcelle 134 zone Moulin du Choc.
- « Domaines et bâtiments » : Le remplacement de la moquette par du parquet dans la salle de la municipalité.
Remplacement d'une baie vitrée au Forvey.
Problèmes chaufferies ancien bâtiment du Forvey.
- « Travaux » : Rentrées de CHF 18'909.20 suite aux chantiers en cours en zone industrielle.
- « Ordures ménagères et déchets » : Rien de particulier à signaler.
- « Égouts et épurations » Au niveau des eaux usées, la commune a bénéficié de 2 fois des taxes importantes à l'introduction au réseau des eaux usées. Les chiffres définitifs n'étant pas encore connus, les décomptes finaux s'étaleront sur 2018-2019.
- « Instruction publique et cultes » : Rien de particulier à signaler.
- « Police » : Agents de sécurité : légère augmentation par rapport au budget 2017 (dû, entre autre, au solde 2016 de CHF 4'577.00).
- « Sécurité sociale » : Rien de particulier à signaler
- « Services industriels » : Rien de particulier à signaler

C'est finalement avec un excédent de recettes de CHF 16'122.34.- que les comptes communaux 2017 sont soumis à l'approbation du Conseil général.

La **Présidente** passe ensuite la parole à Mme **Francine Kohler**, qui rapporte pour la Commission de Gestion, en donnant lecture du rapport de la Commission :

« La Commission de Gestion s'est réunie les 15 et 23 mai 2018 pour examiner les comptes communaux et vérifier la bonne gouvernance municipale.

*Notre syndic **Pierre Lanthemann**, présent lors de la première séance, a pu répondre aux diverses questions, et fournir toutes les explications demandées au sujet de l'exercice 2017.*

Les comptes 2017 ont été bouclés avec un excédent de recettes de CHF 16'122.34.- si ce résultat est positif, il est essentiellement dû à des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires, soit les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, qui est en progression de 3,6% à l'année 2016. Cependant, l'introduction de la RIE III en 2019 va avoir des répercussions sur nos impôts. Cette mise en

place va nous coûter environ 6 à 7 points d'impôts supplémentaires, soit 10% d'impôts communaux en plus pour la facture sociale. Tout ceci implique par conséquent la poursuite d'une gestion prudente pour les années futures. Des amortissements extrabudgétaires d'un montant global de CHF 106'900.- ont été effectués, soit CHF 90'000.- pour le collège du Forvey et CHF 16'900.- pour l'abri PC.

Globalement, la situation financière de la commune est positive, nous n'avons pas d'emprunt en cours et disposons d'un capital CHF 880'650.57. La commission a en outre effectué un contrôle par sondage des différentes pièces comptables et documents à sa disposition. Cet examen n'ayant révélé aucune anomalie, la commission en a conclu que les comptes communaux sont tenus correctement et conformément aux dispositions légales. À noter que la commission a pu consulter le rapport de la fiduciaire BDO, organe de contrôle et de révision des comptes communaux, contrôle qui a été effectué en date du 9 mai 2018.

En conclusion, la commission de Gestion vous recommande :

- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2017
- D'adopter les comptes 2017 et le bilan au 31 décembre 2017 tels que présentés
- De libérer la commission de son mandat de contrôle pour l'exercice 2017 »

La Présidente ouvre la discussion et demande s'il y a des questions à propos des comptes communaux 2017.

M. Vez pose la question à propos de la remise en état de la décharge de Bremblens, notamment qu'il y a de nouveau en 2017 une dépense de CHF 3'800.-, mais selon sa compréhension, la commune avait annoncé il y a trois ans de cela, un solde de tout compte pour ce point. **M. Lantheman** corrige qu'en effet ce n'était pas un solde de tout compte, mais plutôt une participation à la remise en état du terrain, et qu'il y a eu encore des frais pour participer à remettre ce terrain en état. Il est supposé que ces travaux sont terminés, mais la preuve formelle n'est pas encore établie, et il n'y a pas d'autre choix que de participer financièrement à cette remise en état jusqu'à ce que cela soit conforme à la législation.

Il n'y a pas d'autres questions, alors **la Présidente** propose de passer au vote.

Les membres du Conseil général, par un vote à main levée, acceptent les comptes communaux 2017 à l'unanimité, moins une abstention.

5. Préavis No 10 de la législature 2016-2021, relatif à la demande de dépense extra budgétaire de CHF 40'000.- relative à la mise à jour de l'installation de chauffage de l'ancien bâtiment sis ch. du Forvey 8.

Rapport de la Commission des Finances

M. Ruch prend la parole. Depuis le 4^{ème} trimestre 2017 et tout ce début d'année, il y a eu de nombreuses pannes de chauffage au bâtiment du Forvey 8. Il y a eu plusieurs tentatives de réparation. Le chauffage a même été arrêté dans la grande salle du Forvey ainsi qu'au local voirie pour assurer un équilibre en attendant les travaux. Afin de connaître l'origine des pannes, le bureau d'ingénieurs Chuard a été mandaté, il faut savoir que l'ancien et le nouveau bâtiment partagent la chaudière et le boiler, autrement les installations sont séparées puisque le nouveau collège a le système de chauffage au sol, alors que l'ancien collège a le système de radiateurs.

La conclusion de la maison Chuard est que les installations du nouveau bâtiment sont en ordre, mais que ceux de l'ancien bâtiment ne le sont pas, notamment le boiler qui est, même après un détartrage, en fin de vie. Il s'avère que ces travaux sont donc importants et urgents à réaliser avant que le froid ne revienne.

M. Lemaire prend la parole pour rapporter l'avis de la commission des finances, qui s'est réunie à la demande de la municipalité, le 22 mai ct. pour statuer sur cette demande extrabudgétaire de

CHF 40'000.-. M. Ruch a participé à cette réunion afin d'apporter les éléments nécessaires à la bonne compréhension du dossier. La commission, ayant une pensée surtout pour les locataires qui n'ont pas eu de chauffage et eau chaude, relève que l'installation a tout de même vingt-six ans et que suite à ces problèmes récurrents, la maison Chuard conseille de changer quelques pompes, tuyaux, thermostats et valves, ainsi que le boiler. Le devis proposé par la maison Lambelet, qui connaît bien l'installation concernée au vu des nombreuses fois qu'elle a dû faire des dépannages, semble correct d'après une analyse faite par la maison Chuard. Compte tenu de ces observations, la Commission des Finances propose au Conseil Général d'approuver cette demande de crédit extra budgétaire de CHF 40'000.- pour la mise à jour de l'installation de chauffage du Forvey.

La Présidente ouvre la discussion concernant ce préavis, personne n'a de question ou de commentaire, elle propose donc de passer au vote de ce préavis no 10. **Le préavis no 10 législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité.**

6. Communications municipales

Mme Bonvin prend la parole et rappelle que l'ASIME avait la possibilité d'acquérir un bâtiment à la Vallée de Joux, sur la commune du Lieu, bâtiment qui appartenait à une association qui faisait également des camps scolaires. L'ASIME a donc saisi cette opportunité, puisque le bâtiment des « Grandes-Roches » de la commune de Morges est devenu vétuste, afin que les camps scolaires puissent plutôt aller au centre Marcel-Barbey sur la commune du Lieu. Les travaux de rénovation de ce centre sont quasiment terminés, l'exploitation du lieu pourra débuter au mois d'août prochain avec les colonies de vacances et à la rentrée scolaire pour nos élèves. L'ASIME invite cordialement la population à se rendre sur place pour visiter ces installations rénovées lors d'une porte ouverte le samedi 1^{er} septembre 2018, entre 14 heures et 17 heures. L'adresse exacte du lieu, ainsi que toutes les informations pour cette porte ouverte seront affichées au pilier publique.

Mme Grangier rappelle qu'aura lieu la dégustation de vin de la récolte 2017 le 18 juin 2018 à partir de 18:30 et nous invite à venir nombreux.

7. Motion de Monsieur Frank Lambelet : relative à l'étude de transformation du stand de tir et de la cantine en locaux d'utilité publique.

Mme la Présidente lit la lettre soumise par M. Lambelet et lui donne la parole afin qu'il nous explique le projet plus en détail.

M. Lambelet prend la parole pour la société de tir « *La Perrause* », qui ne compte aujourd'hui qu'une petite dizaine de membres, l'activité et les manifestations proposées par la société ont donc grandement diminué depuis plusieurs années. Selon le dernier recensement, les trois villages de la commune ne comptent que vingt-cinq tireurs astreints. La Confédération, sous la pression des organisations écologistes, est dans l'obligation d'assainir les stands de tir en Suisse et ce, avant 2020. C'est pourquoi, la société de tir, lors de son assemblée générale du 14 février ct, a pris la décision de maintenir son statut de société et de poursuivre ses activités sur la place de tir des Effoliez à Echandens. Elle cesse donc la pratique du tir au stand intercommunal, sis sur la commune de Romanel-sur-Morges, au lieu-dit la Perrause.

Selon ses statuts, la société de tir, propriété du stand de tir et de la cantine, qui est sur un terrain communal d'utilité publique avec un droit de superficie, remettra ses biens après dix ans en cas de dissolution. Ces bâtiments ont accueilli bon nombre de manifestations de tout genre, tant relatifs au tir que des fêtes du 1^{er} août, mariages, anniversaires, réunions de famille, manifestations sportives, etc. Le cadre et le bâtiment, encore en très bon état et pratique au niveau de ses installations, se prêtent bien pour ces fêtes et il serait intéressant que la population puisse continuer à en jouir.

Objet de la motion : la société de tir demande par cette motion, une étude de projet, de faisabilité, d'affectation future, de coûts, de financement, etc. relatif à la transformation/rénovation du stand et cantine en locaux d'utilité publique, débouchant sur la rénovation complète du site,

soit le stand de tir, la cantine, le couvert et ses annexes, ainsi que l'aménagement extérieur. La société de tir pense qu'il y a une réelle opportunité d'offrir aux citoyens de la commune un lieu convivial de moyenne à grande capacité, dans un cadre dégagé et convivial, au milieu d'une zone naturelle et tranquille. Le stand pourrait être revisité en salle multifonctions pour diverses activités, telles que répétitions ou assemblées de sociétés et la cantine réaménagée en « refuge » à louer, avec des possibilités et atouts attrayants.

M. Lambelet relève qu'un projet antécédent de refuge traditionnel dans les bois a déjà été soumis aux membres du Conseil, mais la société de tir estime que ce projet est différent en tous points de vue. En effet, les locaux sont existants et sains, en particulier les charpentes et le gros œuvre en maçonnerie. Les installations sont fonctionnelles et les commodités (électricité, eau, gaz, etc) déjà présentes, permettant d'utiliser ces biens avec tout le confort nécessaire. Ce projet permettrait également de se démarquer des autres refuges traditionnels en proposant des locaux plus spacieux, permettant l'accueil d'environ cent personnes, dans un périmètre agréable ayant une surface verte de jeux ombragée et des places de parcs en suffisance. De plus, l'investissement non consenti pour le précédent refuge pourrait évidemment servir de base financière à ce nouveau projet. Un partenariat avec les deux communes voisines pourrait également être envisagé, malgré le fait qu'Aclens tente de réaliser son propre refuge qui n'a, jusqu'à aujourd'hui, pas encore abouti. Il s'agirait ici d'une formidable possibilité de se rapprocher et de retrouver une cohésion qui était présente il y a bon nombre d'années lors des différentes manifestations organisées sur ce lieu. Enfin et comme déjà évoqué, en cas de dissolution de la société, ces locaux deviendraient la propriété de la commune, comme le stipule clairement leurs statuts. À court et moyen terme, un projet pour ces locaux devra de toute manière être étudié par la municipalité et des coûts s'y rapportant devront être engagés. Encore une fois, la société de tir pense que c'est le bon moment de développer un projet qui complètera parfaitement l'offre des locaux que la commune pourrait mettre à disposition de ses citoyens. La dépose de cette motion intervient à la suite d'une décision de l'assemblée générale de la société de tir de cesser ses activités sur le site de la Perrause et de trouver une solution d'avenir au bâtiment en question, elle n'est pas une initiative personnelle qui essaie d'imposer un projet, mais bien une démarche participative qui permet aux conseillers et conseillères présents ce soir de se prononcer sur le fond et la forme, quand bien même cette question sera à nouveau débattue en cas de refus, puisque ces bâtiments reviendront tôt ou tard à la commune.

En conclusion, pour toutes ces raisons, la société de tir pense qu'il est opportun de charger la municipalité d'étudier dans les meilleurs délais un projet de faisabilité de transformation du stand de tir, de la cantine, du couvert annexe ainsi que l'aménagement extérieur en locaux d'utilité publique type « refuge multifonctionnel ». **M. Lambelet**, président de la société de tir, nous invite donc à accepter cette motion telle que présentée et reste à disposition pour tout complément d'information.

Comme **M. Lambelet** n'a pas soumis son projet par écrit et en avance à la municipalité ou à la Présidente du Conseil, (il s'en excuse d'ailleurs et fera mieux la prochaine fois) **MM. Ruch et Lantheman** prennent la parole pour expliquer qu'il est difficile de se prononcer puisque l'assemblée découvre seulement ce soir le texte présentant le projet. Toutefois, **M. Ruch** précise que le projet de refuge d'Aclens est en effet un projet commun avec Romanel-sur-Morges et non un projet qu'Aclens fait seul.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Bataillard Philippe demande l'avis de la municipalité. **M. Lantheman** répond qu'il est difficile de se prononcer ce soir à chaud, que la seule chose qui a été faite pour le moment a été de visiter les lieux en présence de **M. Lambelet**, question de savoir de quoi il s'agissait, suite à l'ajout de la motion à l'ordre du jour. **M. Lantheman** rappelle qu'il faut procéder par étapes, qu'il y a plusieurs acteurs à consulter et que la première étape est de voir si le Conseil accepte la motion et de créer une commission ad hoc. **M. Lantheman** soulève également qu'il y aura des travaux de « dépollution » des buts de tir qui seront confiés à une entreprise extérieure, ce qui engendrera des dépenses sur lesquelles le Conseil devra se prononcer.

M. Barbey appuie cette idée parce que le bâtiment est sain, existant et fonctionnel, au contraire de l'autre projet de refuge.

M. Lemaire demande ce qu'on ferait de ce bâtiment si ce projet n'est pas accepté. **M. Lantheman** répond que toutes les possibilités sont à étudier, c'est une zone d'utilité publique, avec plusieurs affectations possibles, et qu'il ne sera pas possible de construire n'importe quoi car la commune n'est pas maître hors zone à bâtir. Quel que soit le projet, ça sera sujet à des autorisations cantonales de la part du service de l'aménagement du territoire, ce qui implique beaucoup de contraintes, alors il y aura plusieurs étapes à respecter et ce n'est donc pas un projet qui pourra se faire rapidement.

M. Bataillard Philippe demande s'il y aura un service d'entretien. **M. Lantheman** lui explique que c'est à discuter, mais qu'au vu de l'obligation d'antan de la municipalité de mettre à disposition un stand de tir pour les répétitions de tir et que maintenant cette obligation est en train de se regrouper avec des stands intercommunaux, la démarche de la société de tir d'aller auprès d'une plus grande corporation est tout à fait judicieuse. Il faut donc étudier toutes les possibilités, avec tous les acteurs concernés, mais qu'à ce stade il n'est pas possible de répondre à sa question.

Mme Fracheboud demande si le Conseil vote en faveur de ce projet, à qui incombera les frais liés aux études du projet et, si cela est possible d'avoir un ordre de grandeur de ces frais. **M. Lantheman** explique qu'il y aura forcément des frais liés à l'étude de ce projet, que des spécialistes seront appelés pour nous informer de ce qu'il faudra faire et ne pas faire et, que cela engendrera forcément des frais. Il est donc difficile à ce stade de savoir exactement le montant de ces frais puisqu'il y a encore trop d'inconnus. En effet, il ne faut pas oublier que ce sont des locaux de corporation publique, mis à disposition du public, il y a donc des normes que nous ne connaissons pas toujours au préalable à respecter. Il a d'ailleurs été vu lors de constructions précédentes qu'il y avait des contraintes à respecter et tant que l'étude n'a pas été faite par des experts, nous ne connaissons pas l'ampleur financière du projet, surtout qu'on parle d'un bâtiment hors zone à bâtir. **M. Lantheman** conclut que ce n'est pas une petite affaire, qu'aujourd'hui on connaît les lieux mais que tout le reste n'est que spéculation tant il y a des informations à recueillir, des inconnues à prévoir, des études à mandater, des normes à respecter et des acteurs concernés.

M. Barbey met en avant le fait que les lieux plus isolés seraient pratiques afin d'éviter les nuisances sonores près des habitations.

M. Longchamp trouve que tout cela est « noir-blanc », qu'il n'y a pas d'avis professionnel de la part d'un architecte ou de personnes de l'assemblée qui auraient les connaissances pour ce faire.

Mme La Présidente recentre la discussion en expliquant qu'il faut commencer par le début, c'est-à-dire par nommer une commission ad hoc afin d'étudier le projet, et qu'ensuite celle-ci reviendra lors de la prochaine séance du Conseil Général pour présenter son travail. C'est à ce moment-là que le Conseil décidera s'il faut renvoyer ce projet à la municipalité. **M. Lambelet** précise que la démarche de ce soir est pour savoir si le Conseil appuie le principe de créer une commission ad hoc. Il répète que ce n'est pas un projet personnel de la société de tir, mais bien une démarche participative dont il espère d'ailleurs avoir le soutien de la population et, que les idées sont les bienvenues. **M. Lantheman** appuie le fait que ce bâtiment n'appartient pas à la commune, mais à la société de tir et donc ce n'est pas à la municipalité de se prononcer seule. Il explique qu'il faut commencer par définir si le Conseil trouve de l'intérêt pour l'idée proposée par la société de tir et si oui, ouvrir les pistes et aller de l'avant.

M. Gruaz demande le vote afin de savoir si on veut ou non prendre en considération cette motion.

La Présidente propose de passer au vote pour prendre en considération la motion. **La motion de M. Lambelet est acceptée par 29 voix et 2 avis contraires. Le Conseil accepte également de créer une commission ad hoc par 28 voix et 3 absents.** La Commission ad hoc sera donc créée avec 7 membres et **M. Lambelet** en sera le président.

Mme Croxatto pose la question si cela ne serait pas possible de se rapprocher du projet de refuge d'Aclens.

La Présidente clôt la discussion.

**8. Élections : Présidence, vice-présidence et scrutateurs du Conseil
Commissions des finances, de gestion et d'urbanisme.**

Avant de passer la parole à **M. Lemaire**, **Mme la Présidente** explique qu'elle est d'accord de rester à la présidence du Conseil afin d'épauler la nouvelle secrétaire, mais que si quelqu'un désire prendre cette présidence, elle laissera sa place. **M. Lemaire** demande directement s'il y a des volontaires pour le poste de président, mais il n'y en a pas, donc **Mme Pelet est réélue tacitement au poste de présidente du Conseil général**. Dans la même idée, **M. Lemaire est réélu tacitement vice-président**. **Tout le bureau est également réélu tacitement**, à savoir **Mme Kohler**, **Mme Rapin**, comme scrutatrices puis **Mme Benzençon** et **M Fotel** comme scrutateurs suppléants.

La Présidente annonce que pour la suite des élections des Commissions, elle doit demander si le Conseil est d'accord que ces élections se fassent à main levée, cela est accepté à l'unanimité.

Commission des Finances : Président sortant : **M. M. Pelet**, membres restants : **MM Philippe Bataillard**, **J. Perrine**, **L. Lemaire** et **Mme V. Langenberger**. **MM J. Perrine**, **L. Lemaire** et **P Bataillard** sont d'accords de continuer, **Mme V. Langenberger** étant absente et n'ayant pas confirmé son accord pour continuer, **la Présidente** demande deux volontaires. Sont alors nommées : **Mmes V. Keuffer** et **C. Bataillard**. La composition de la Commission des Finances est acceptée à l'unanimité. **Le Président est M. P. Bataillard**.

Commission de Gestion : Présidente sortante : **Mme F. Kohler**. Membres restants : **M. P. Bataillard**, **Mme M. Mathyer**, **Mme M. Fracheboud** et **Mme E. Barbey**. Il faut encore un-e volontaire, et **M. Barbey** propose que **Mme F. Kohler** réintègre la Commission. La composition de la Commission de Gestion est acceptée à l'unanimité. **Le Président** (en accord avec la préfecture) est **M. P. Bataillard**.

Commission de l'Urbanisme : le Président sortant : **M. Lehmann**. Membres restants : **Mme N. Lemaire**, **M. M-H. Keuffer**, **M. D. Gruaz** et **M. F. Lambelet**. Il manque une personne, **Mme A. Perrine** se porte volontaire. La composition de la Commission d'Urbanisme est acceptée à l'unanimité. **La Présidente est Mme N. Lemaire**.

9. Propositions individuelles

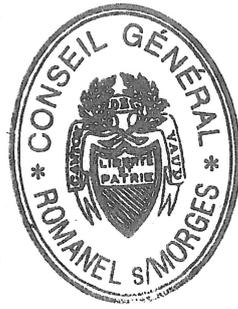
La Présidente n'a pas reçu d'intervention, mais rappelle que chacun est libre de s'exprimer.

- **M. Grand** a une question pour la municipalité concernant la loi de l'aménagement du territoire, il a vu dans une récente infographie que la commune devait réviser son plan d'affectation, qu'en est-il ? **M. Lantheman** lui répond qu'en effet cette infographie est juste, et **Mme Grangier** complète en expliquant que comme toutes les communes il faudra revoir le PGA (plan général d'affectation) le projet est en cours afin de pouvoir présenter l'étude au Conseil. **M. Grand** demande si un délai a été fixé par le canton et **Mme Grangier** répond que pour toutes les communes, le délai est fixé au 20 juin 2022 pour le dépôt de PGA.
- **M. Barbey** remercie chaleureusement la municipalité pour la sortie des aînés.
- **M. Mathyer** nous rappelle que la fournée est le 30 juin 2018, avec apéro la veille. Ensuite, il explique qu'en se promenant au bord de la rivière de l'Arena il a constaté qu'il y avait beaucoup de détritrus, il demande alors à la municipalité si un nettoyage de la forêt est envisagé et se met volontiers à disposition avec d'autres pour refaire une action grand nettoyage.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** lève la séance à 21:33. Elle convie chacun à participer à la traditionnelle verrée qui est offerte.

Mireille Pelet
Présidente

M Pelet



Christine Bienvenu
Secrétaire

Christine Bienvenu